

# L'APPEL

JANVIER  
FÉVRIER 97  
N°013

**Bimestriel Islamique de Formation et d'Informations Générales**

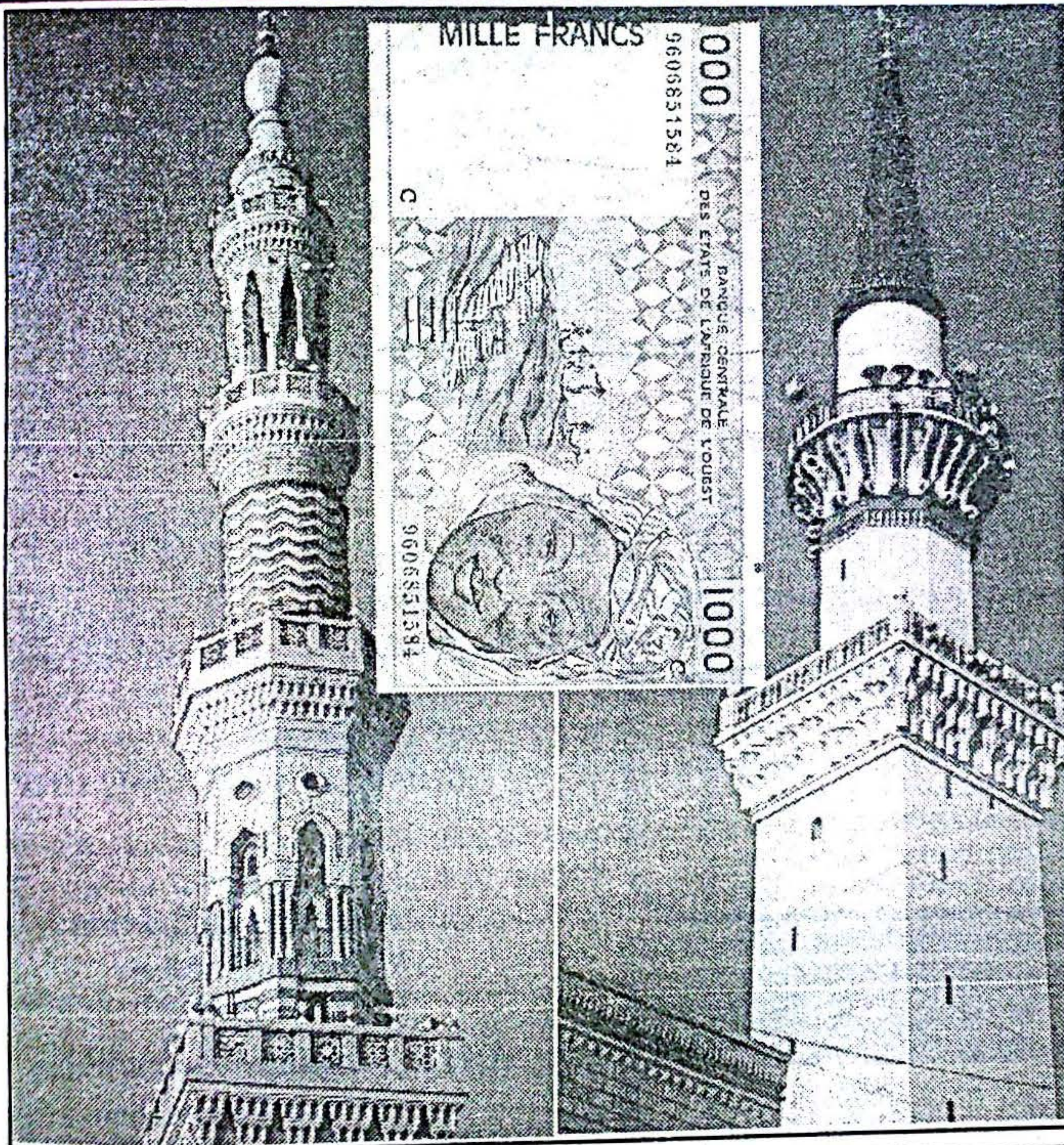
Burkina Faso: 200 F CFA — Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, Bénin, Sénégal, Guinée : 250 F CFA

*"Que tous ceux qui m'écoutent transmettent le message à d'autres et ceux-là à d'autres encore ; et que les derniers puissent le comprendre mieux que ceux qui m'écoutent directement" (Hadith)*

**DOSSIER**

P. 5

## L'Islam et l'argent



- ◆ La question de l'intérêt
- ◆ Loterie et P.M.U. ou la commercialisation du rêve **P. 7**
- ◆ Dépenser pour Dieu **P. 8**
- ◆ Conception islamique de l'épreuve **P. 6**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**P. 9**

**Une étoile de l'islam s'est éteinte**

**Règlement de compte familial ou acte politique ?**

**Après la Lybie, maintenant le Soudan**

**19 ou le nombre qui témoigne de la pureté du coran**

**P. 4**



# EDITO

## C'est pire, pire que...

- Boucler des territoires pendant des semaines, pendant des mois en empêchant ainsi des gens valides et volontaires de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille, c'est pire que l'apartheid.

- Retirer des terres à des palestiniens pour y installer des Juifs, c'est pire que l'apartheid.

- Donner à chaque Palestinien le tiers de la quantité d'eau servie à un Israélien, c'est pire que l'apartheid.

- Permettre à 400 colons Juifs militairement protégés de faire la loi à Hebron au milieu de 200 000 Palestiniens, c'est pire que l'apartheid.

- Tirer chaque jour avec des balles réelles sur des enfants Palestiniens qui ne manifestent que parce qu'ils sont opprimés et humiliés, c'est pire que Shaperville.

- Laisser Israël fouler aux pieds les résolutions de l'ONU et imposer des embargos inhumains à d'autres pays pour dit-on les obliger à se plier aux résolutions de la même ONU, c'est pire que l'injustice.

- Permettre à Israël de se livrer aux plus barbares des mas-

sacres pendant qu'on condamne d'autres peuples parce qu'ils se défendent, c'est pire que la lâcheté.

- Négocier et pactiser avec un état belliqueux qui refuse à tout un peuple le droit à la dignité humaine, c'est pire que se prostituer

- Traiter économiquement avec un Etat qui refuse un minimum d'épanouissement socio-économique à tout un peuple, c'est pire qu'un crime.

- Exiger des Palestiniens qu'ils fassent la paix avec Israël dans leur situation actuelle, c'est insulter la dignité humaine et oublier toutes les souffrances et les injustices dont les Palestiniens sont l'objet.

- Dirigeants de ce monde de la jungle, défenseurs supposés de la liberté, de la dignité, de la justice et de l'égalité des hommes.

- L'Apartheid était un crime contre l'humanité.

- Mais le sionisme est pire que l'apartheid.

- Il est donc plus qu'un crime contre l'humanité.

L'Appel

## Communiqué

Dans le cadre de ses actions en faveur des personnes déshéritées, la fondation Omar Ben Khattab organise du 8 au 10 février 1997, en collaboration avec l'AEEMB une collecte et une redistribution de la ZAKAT EL FAYTR ou aumône de la fin de jeûne du Ramadan.

A cet effet, elle informe les bonnes volontés désirant prendre part à cette oeuvre de charité qu'elles peuvent apporter leurs contributions au siège

de l'AEEMB à partir du 8 février 1997. Par ailleurs, la fondation rappelle aux fidèles désirant s'acquitter de leur ZAKAT ou aumône légale qu'ils sont invités à prendre contact avec les frères suivants :

- OUEDRAOGO Moustapha, 36 25 36
- SAWADOGO Y. Lassané, siège AEEMB 01 B.P. 1817 Ouagadougou

Le Secrétaire Exécutif  
Y. Lassané SAWADOGO

## Coin du Bonheur

Le 02 janvier 1997, le frère Touré Tahirou, employé à SODIGAZ et la sœur Kéré Maïmouna en classe de Terminale, tous deux anciens membres du comité exécutif de l'AEEMB ont sacrifié à la tradition du prophète en s'unissant par les liens du mariage.

La cérémonie s'est déroulée à Ouagadougou en présence des parents et de nombreux frères et sœurs. Le directeur de Publication et toute son équipe souhaitent heureux ménage à ce jeune couple et demande la miséricorde de Dieu sur leur foyer.

## L'APPEL

Récépissé

N° :2010/MIJ/CA-TGI/OUA/P.F.

Directeur de publication  
Abibou Thiombiano

Administration - Rédaction -  
Abonnement

01 BP 5716 Ouagadougou 01  
Tél.: 30-00-63

Saisie : L'Appel  
Photocomposition-Impression :  
AICD

Tél.: 30-74-93  
01 BP 5536 Ouagadougou 01  
BURKINA FASO



# Le jeûne du mois de Ramadan

Jeûner pendant le Ramadan est une obligation cultuelle que tout musulman et toute musulmane remplissant les conditions requises doit accomplir durant le neuvième mois lunaire. De ce fait cette obligation individuelle devient un phénomène collectif qui affecte toute la société. Ramadan occupe une place importante dans la vie du musulman et en constitue un des traits saillants. Le *siyâm* ou jeûne dans la signification arabe veut dire abstention. De l'aube au coucher du soleil. Quelques mérites de Ramadan.

## Les mérites du jeûne de Ramadan

Le mois de Ramadan a des mérites exceptionnels confirmés par les hadiths et dépassant les autres mois.

Le prophète de Dieu (S.A.W.) a dit : " quiconque jeûne le mois de Ramadan avec foi en comptant sur la récompense divine, ses péchés lui seront pardonnés " Hadith.

Sur le plan de la santé, le jeûne assainit les intestins, régénère l'estomac, débarrasse le corps des produits résiduels et soulage de l'embonpoint. Un hadith dit en effet : "jeûnez et vous acquerez la santé".

Le jeûne affermit la volonté et demeure le moyen par excellence pour apprendre la patience. Il nous libère des habitudes quotidiennes. Il est l'expression de la soumission au jugement de Dieu et de l'interruption de l'assujettissement aux impératifs de certains besoins du corps. Le jeûne est un écran contre les habitudes quotidiennes telles que la soif, la faim. il nous habitue à une discipline alimentaire.

Les médecins et les diététiciens s'accordent pour souligner la nécessité de respecter un certain ordre dans les horaires des repas et de ne pas se soumettre aux caprices de la sensation et de l'appétit. Pendant un mois, le jeûneur apprend donc à maîtriser sa sensation de faim et de soif et découvre qu'il est très possible de ne pas s'y plier. Le jeûne assainit le fonctionnement du corps et a de nombreux effets bénéfiques sur notre organisme. La faim et la soif du jeûne provoquent la sécrétion d'acide de différentes glandes, lesquelles acides détruisent de nombreux germes porteurs de maladies et donnent vie à d'autres glandes dont la fonction est mise en veilleuse en raison d'un système alimentaire monotone et invariable.

Outre ces avantages physiques le jeûne a de nombreux bienfaits sur le plan spirituel.

## Les mérites spirituels du jeûne

Le jeûne habitue le fidèle à l'honnêteté. Le musulman qui jeûne dès son jeune âge s'exerce à être honnête et à respecter ses engagements moraux malgré les tentations matérielles et la pression de ses désirs et sens.

Le jeûne permet de refixer la sincérité de notre foi en Dieu car il met à l'épreuve et la solidité de la foi du fidèle en Dieu et consolide cette même foi.

Le jeûneur établit un lien étroit avec Dieu et le jour du jugement dernier. Dieu est particulièrement attentif au culte, à l'appel et aux prières de ses serviteurs pendant le mois de jeûne. Un hadith du prophète dit ceci : "C'est un mois pendant lequel vous êtes les convives de Dieu, un mois pendant lequel vous êtes parmi ceux qui sont honorés par Dieu. L'invocation de celui qui jeûne sera exaucée chaque fois qu'il rompt son jeûne". Dieu a prévu pour les jeûneurs une porte spéciale d'entrée au paradis appelée "Al Rahyane la porte des rafraîchissements. Seuls les jeûneurs la franchiront le jour du jugement".

Le jeûne inspire en l'homme la crainte de Dieu et le nourrit ainsi de la piété qui est le fondement de l'Islam. Il habitue la com-

munauté à l'organisation, à l'union, à l'amour de la justice et de l'égalité. Il suscite en elle la piété, la charité, la préserve de la méchanceté et de la corruption.

Le mois de Ramadan est une consolation pour les nécessiteux car c'est une véritable période de charité. Pendant le jeûne les riches doivent consoler les pauvres.

## Mérite des bonnes oeuvres pendant le Ramadan

La meilleure charité est celle accomplie pendant le Ramadan.

Les prières de nuit pendant le Ramadan accomplies avec foi, la lecture du Coran. La retraite spirituelle et l'Oumra ou petit pèlerinage.

Sur les mérites du Ramadan retenons pour conclure ce célèbre hadith du prophète : "La première nuit de Ramadan tout démon, tout djinn rebelle est enchaîné, toutes les portes du paradis sont ouvertes et aucune ne se ferment. Chaque soir Dieu sauve de l'enfer un certain nombre de croyants.

Dakié Nouhoun

## Sermon du prophète sur le jeûne de Ramadan

Voici le célèbre sermon que le prophète prononça à propos de l'importance du mois de Ramadan.

"O vous les gens ! Le mois (Ramadan) d'Allah est arrivé avec sa Grâce et sa bénédiction. Aux yeux d'Allah, ce mois est le meilleur de tous les mois. Ses jours sont les meilleurs parmi les jours, et ses nuits sont les meilleures parmi les nuits. Ces heures sont les meilleures parmi les heures. C'est le mois où Allah vous invite à jeûner et à prier. Allah vous donne l'occasion au cours de ce mois de recevoir les honneurs, il est Miséricordieux. Dans ce mois sacré si vous jeûnez vraiment comme il vous a été recommandé, alors chacun de votre souffle aura la récompense du "Tabish" (glorification) et votre sommeil aura la récompense d'une prière. Vos bonnes actions sont récompensées beaucoup mieux que d'habitude et vos invocations sont acceptées. Alors, vous devez invoquer votre seigneur de façon très dévouée avec un coeur qui est libre de tout péché et de toute souillure et vous devez prier pour qu'Allah vous aide à faire le jeûne, à réciter le Glorieux Coran. Oû ! celui qui au cours de ce mois ne reçoit pas la Grâce et la Bienveillance d'Allah est en effet très infortuné. Pendant que vous êtes en train de jeûner, rappelez-vous de la faim et de la soif au jour du jugement (Qiyamat). Donnez l'aumône aux pauvres et aux nécessiteux. Respectez les plus âgés et les vieux. Ayez de la compassion pour le

plus jeunes et soyez aimables à vos parents à votre famille. Gardez vos yeux de voir des choses qui sont interdites et vos oreilles d'entendre les sons qui ne doivent pas être entendus". "Soyez aimables envers les orphelins ils bénéficient de la sympathie des autres. Invoquez Allah pour qu'il vous pardonne vos fautes. Elevez vos mains au moment de Namaz (prière) car c'est le meilleur moment pour demander Sa Grâce. Quand nous L'invoquons en ce moment là, Il entend et quand nous demandons quelque chose, Il accepte nos prières".

Ô vous les gens ! vous avez fait de vos consciences; l'esclave de vos désirs. Libérez vos consciences en invoquant Allah pour qu'il vous pardonne. Votre dos se courbe sous le poids de vos péchés, prosternez-vous devant Allah à intervalles de temps longs et réguliers pour qu'il rende votre charge légère".

"Comprenez très bien qu'Allah a promis au nom de Sa Majesté et de Son Honneur, qu'Il n'éprouvera pas celui qui aura jeûné et prié pendant ce mois de Ramadan et qui aura fait le "sadjja" (prosternation); et que Lui, Allah gardera le corps du croyant du Feu de l'Enfer le jour du Jugement.

"O vous les gens. Si quelqu'un parmi vous organise le "Iftar" (le dîner pour rompre le jeûne) pour d'autres croyants, Allah lui donnera une récompense égale à celle prévue pour la libération d'un esclave et Allah lui

Suite page 4



# 19 ou le nombre qui témoigne de la pureté du coran

“... Avec l'aide de l'ordinateur électronique nous avons juste trébuché sur une nouvelle facette du saint Coran, qui fait de ce livre

de Dieu le “Miracle ultime de la création”. La définition la plus simple d'un miracle est : “un acte au delà de la possibilité humaine”. Comment pouvons nous prouver à chaque athée, à chaque agnostique ; à chaque chrétien et communiste que le saint Coran est la vraie parole de Dieu et que c'est le miracle des miracles? Nous aurons à les convaincre avec les sciences exactes, à travers la mathématique, puisque la mathématique est impartiale et son appel est un langage universel. Pour pouvoir voir, sentir, toucher et examiner ce miracle du Coran, l'Américain ou le Chinois, le Russe, l'Africain ou l'Asiatique n'a pas besoin de connaître, voire de maîtriser la langue du Coran - L'ARABE - Les seules conditions sont : des yeux pour voir et la possibilité de pouvoir compter jusqu'à 19. Mais pour pouvoir nous convier avec conviction à découvrir le miracle du Coran à travers les mathématiques il a fallu que le Dr DEADAT et les autres théologiens contemporains ne se contentent pas seulement de cette connaissance. Ils ont aussi cherché et découvert que le chiffre 19 est un nombre difficile à manipuler ; qu'il n'a pas de diviseur en dehors de 1 et 19 contrairement à ses voisins 18 et 20 (19 est indivisible). 19 est un nombre unique parce qu'il commence par 1 et se termine par 9 qui sont respectivement le plus petit et le plus grand chiffre de notre système mathématique. Ils ont en outre su faire des rapprochements entre la particularité du nombre 19 avec le verset 30 de la sourate 74 qui dit : “au dessus d'elle sont 19” qui leur ont permis d'introduire certaines données en ordinateur pour interrogations : Les réponses du “sorcier électronique” sont émouvantes :

1. Les 5 premiers versets de la première révélation (V.1 à 5 S/96) comportent 19 mots
2. Les 19 mots sont constitués de 76 lettres (multiple de 19)
3. En comptant les chapitres du Coran à Rebours (114-113-112...), nous trouvons que le chapitre 96 occupe le 19e rang à partir de la fin.
4. 114 (nombre total des chapitres) est un

multiple de 19.

5. Le sceau (Bismilahi Rahmani Rahimi) apparaît autant de fois que le nombre de chapitres (114).

6. Ce sceau qui est aussi la première phrase du Coran comporte 19 lettres.

7. Chaque mot de la première phrase apparaît un nombre exact de fois qui est un multiple de 19 :

\* **Ismou** (Nom) = 19 fois (19 x 1)

\* **Allah** (Dieu) = 2698 fois (19 x 142)

\* **Arahmani** (Le Clément) = 57 fois (19 x 3)

\* **Arahimi** (Le Miséricordieux) = 114 fois (19 x 6)

Et je m'arrête là.

En concluant sur ses faits ahurissants dont nous n'avons fait cas ici que d'un tout petit échantillon, le Dr Deadat se dit obligé d'affirmer “qu'aucun être humain, ni même l'ensemble du genre humain aidé de ses ordinateurs et de ses calculateurs ne pouvait faire une duplication de ce saint Livre. Le Miracle mathématique - “Le Coran”, “L'ultime Miracle de la création” et il défie quiconque demeu-

rant dans le doute d'interroger son propre ordinateur. Il informe qu'après avoir programmé ces coïncidences mathématiques sur ordinateur, le “sorcier électronique” devait répondre à la question suivante : “Quelles sont les possibilités d'écrire un livre et par “CHANCE/HASARD, réussir à tisser un système complexe basé sur le nombre '19' ?”. La réponse de l'ordinateur est : la probabilité d'un tel événement est “six cent vingt six septillions contre un”. Pour une appréhension de cette chance phénoménale écrivons-la en chiffre : 1 : 626 000. 000.000.000.000.000.000.000. Ahmed Deadat nous rappelle enfin que le glorieux Coran a déjà été informatisé et nous invite à nous référer au Livre. “Le Perpétuel Miracle de Mohamed” du Dr RASHAD Khalifa. En attendant nous vous invitons à vous convaincre davantage de la pureté du Coran à travers le Livre “Le Miracle Ultime”) de Amed Deadat qui du coup vous indiquera l'adresse du Dr RASHAD Khalifa.

Fawzi Sogsey

## Suite et fin

pardonnera ses péchés mineurs”.

Alors le compagnon du prophète demandèrent : “mais ce n'est pas tout le monde qui a les moyens de faire cela “Le prophète répondit : “vous vous gardez du Feu de l'Enfer en invitant un croyant à “l'Iftar”, même si votre dîner consiste seulement en une moitié d'un morceau de datte ou même simplement d'un verre d'eau si vous n'avez rien d'autre”.

“O vous les gens ! quiconque pourra a u cours de ce mois cultiver de bonnes manières, traversera le Pont qui conduit au Paradis (Siraat) le jour de la Résurrection (Qiyamat) même si ses pieds tr emblaient”.

“Quiconque pourra au cours de ce mois aider un peu ses domestiques en faisant lui-même le travail qu'ils faisaient, Allah va l'aider dans son compte au jour du jugement. Quiconque ne causera pas d'ennuis aux autres au cours de ce mois, Allah le protégera de Sa colère au Qiyamat. Quiconque respecte et traite avec générosité un orphelin a u cours de ce mois, Allah le traitera avec générosité au Qiyamat”.

“Quiconque traitera bien ses parents au cours de ce mois, Allah lui accordera sa Grâce dans le Qiyamat, alors que quiconque maltraite ses parents pendant ce mois, Allah lui retirera Sa Grâce.

“Quiconque fait les prières recommandées (sunna) au cours de ce mois,

Allah le sauvera du Feu de l'Enfer. Quiconque, au cours de ce mois, offrira une prière “Wajib” pour lui les anges noteront les récompenses de l'équivalent de soixante dix prières pareilles pendant n'importe quel autre mois”.

“Quiconque récite régulièrement la prière sur le prophète, Allah chargera la balance de ses bonnes actions et réduira celles de ses mauvaises actions au Qiyamat. Quiconque récitera seulement un seul verset du Coran “Ayat”, il aura la récompense de celui qui aura lu le Coran tout entier au cours de n'importe quel autre mois”.

“O vous les gens ! les portes du Paradis sont toutes ouvertes pendant ce mois. Priez pour que ces portes ne vous soient pas fermées au nez. Pendant que les portes de l'Enfer sont fermées, priez Allah pour que ces portes ne soient jamais ouvertes pour vous”. Lorsque la lune apparaîtra, marquant ainsi le début du mois de Ramadan, priez et dites :

“O lune ! mon seigneur et ton seigneur est Allah, le Seigneur des mondes”.

“O Allah, bénis-moi pendant ce mois avec la paix, la sécurité et la tranquillité.

“O Allah fait que ce mois soit plein de bénédiction pour moi. Accorde-moi la bonté, aide-moi dans ce mois à m'éloigner de la méchanceté et des mauvaises choses”



# L'islam et l'argent

Le thème de notre dossier peut paraître provocateur, voire banal. Il n'en demeure pas moins révélateur de l'état d'esprit et des agissements des fils d'Adam à l'aube du 3e millénaire, l'argent est devenu une divinité pour beaucoup d'hommes. Ils l'aiment, l'adorent et font tout pour l'avoir. Il régule les comportements sociaux. Il est le nerf de la guerre. pour reprendre l'expression consacrée. Dans la tourmente de cette véritable maladie spirituelle (l'argent comme divinité) où se situe l'islam et les musulmans ? la question mérite d'être posée au regard du comportement de beaucoup de nos frères et soeurs en Islam face à l'argent. L'islam étant un code de vie complet, mieux une civilisation, il a prescrit un type de comportement à l'égard de tout phénomène humain. Comment acquérir la richesse ? Comment la dépenser ?

Quelles sont les voies illicites à éviter ?

Notre 13e dossier aborde les problèmes à travers la question du prêt à un intérêt. Les jeux de hasard des épreuves en islam et de comment dépenser la richesse.

## La question de l'intérêt

L'islam permet de faire fructifier l'argent par la voie du commerce. Dieu exalté a dit: " O vous qui avez cru ! Ne mangez pas vos biens entres vous à tort à moins que ce ne soit un commerce accepté par vous " (Chap. 4 Verset 29).

Il loua ceux qui parcourent le monde pour le commerce en disant : " Il a su qu'il y aurait parmi vous des commerçants qui parcourraient la terre à la recherche de quelq'effet de la générosité de Dieu " (Chap. 73 Verset 20).

Mais l'islam a bouché la voie à tous ceux qui essayent de faire fructifier leur argent par le prêt à l'intérêt. Il l'a interdit, qu'il soit peu ou beaucoup. Il a couvert les Juifs de honte pour avoir prêté à intérêt malgré l'interdiction de Dieu. Parmi les derniers chapitres du Coran ces paroles de Dieu : " O vous qui avez cru ! Craignez Dieu et abandonnez le restant de l'intérêt si vous êtes croyants. Si vous ne le faites pas, acceptez alors une guerre de la part de Dieu et de Son Messager. Si vous revenez au droit chemin, vous avez droit à vos capitaux. Vous ne commettez pas d'injustice et vous n'en subissez point ". (Chap. 2 Versets 278-279).

Le messager de Dieu (BSDL) a déclaré la guerre à l'intérêt et à ceux qui le pratiquent. Il montra son danger pour la société en disant : " Quand apparaissent dans une cité l'intérêt et l'adultère, ils ont rendu eux-mêmes licite le supplice de Dieu ".

L'islam ne fut nullement en cela une innovation par rapport aux autres religions célestes. Dans la religion juive, on lit dans l'ancien testament : " Quand ton frère devient nécessiteux, porte le sans lui en demander ni bénéfice ni service " (Verset 24 du chapitre 22 de l'Exode).

Dans la religion chrétienne il y a dans l'Evangile de Luc : " Faites le bien et prêtez sans en attendre quelque intérêt et

ainsi votre récompense auprès de Dieu sera abondante ". (Chap. 5 Versets 24 et 25).

Il est regrettable de voir la main de la falsification arriver jusqu'à l'ancien testament pour interpréter " ton frère " comme désignant le juif en exclusivité. On lit même dans le Deuteronome les lois: "A l'étranger tu prêteras à l'intérêt mais à ton frère tu ne prêteras pas à l'intérêt".

## La sagesse de l'interdiction de l'intérêt

Quand l'Islam a été sévère vis-à-vis de l'usure et a insisté sur son interdiction il n'a fait que tenir compte de l'intérêt de l'humanité dans ses valeurs morales, sociales et économiques.

Les savants de l'Islam ont cité au sujet de la sagesse de l'interdiction de l'intérêt, des aspects raisonnables dont les études modernes ont dévoilé la grande valeur. Ils ont insisté sur ces aspects et en ont cité d'autres. Nous nous contenterons de mentionner ce qu'a dit l'Imam Arrazy dans son exégèse du Coran :

"L'intérêt implique de prendre l'argent des autres sans contre partie. Ainsi celui qui vend le dirhem pour deux dirhems s'ajoute un dirhem sans aucune compensation pour son partenaire".

Or l'argent est lié à la nécessité de l'homme. Il est entouré d'un très grand respect comme Te déclare ce hadith : " L'argent de l'homme est aussi sacré que son sang ". C'est pourquoi il est interdit de lui prendre son argent sans compensation".

"Le fait de compter sur l'intérêt empêche les gens d'exercer les métiers lucratifs ; car, lorsque le maître du dirhem peut obtenir un dirhem supplémentaire grâce à un contrat d'intérêt (que ce dirhem soit en nature ou en espèce), cela lui rend plus léger le gain de sa vie. Il en arrive presque à ne plus supporter les fatigues de l'acquisition des biens, du commerce

et des métiers pénibles".

Cela aboutit au tarissement des services utiles pour les gens. Il est bien connu cependant que les intérêts du monde ne sont régulièrement assurés que par le commerce, les métiers, les industries et le peuplement. (Nul doute que cette sagesse est admise du point de vue économique).

"Cela finit par faire disparaître la bonté entre les gens dans le prêt : car, lorsqu'on interdit l'intérêt, les gens acceptent de bon coeur de prêter leur argent qu'ils se font rembourser en quantité égale. Si on permet l'intérêt, la nécessité pousse le besogneux à emprunter le dirhem pour son double. Ce qui aboutit ainsi à faire cesser l'assistance mutuelle, la bonté et la bienfaisance". (C'est une raison indéniable du point de vue moral).

"Dans la plupart des cas, celui qui prête est riche et celui qui emprunte est pauvre. Si on admet entre eux un contrat basé sur l'intérêt, on permet au riche de prendre du faible indigent un surplus d'argent que la clémence du Très Miséricordieux ne permet pas". (C'est un point de vue du côté social).

Le prêt à intérêt est donc un moyen pour le fort de pressurer le faible. Il en résulte que le riche devient encore plus riche et le pauvre encore plus pauvre. Toute chose qui aboutit au développement d'une classe sociale au dépend des autres, et créé du même-coup les haines et les ressentiments. Cela provoque la lutte des classes et mène aux révolutions extrémistes et aux principes destructeurs.

C'est ainsi que l'histoire contemporaine a démontré le danger de l'intérêt et des usuriers sur la politique, le gouvernement et la paix interne et internationale.

Cependant l'islam, selon sa règle dans l'interdiction des choses, ne limite pas le crime au seul mangeur d'intérêts mais il lui associe celui qui le donne à savoir le débiteur qui donne le bénéfice de l'argent, ainsi que celui qui rédige le contrat de prêt à intérêt et les deux témoins qui l'attestent. Un hadith dit : "Que Dieu maudisse celui qui mange l'intérêt, celui qui le donne à manger, les deux témoins et le rédacteur de son contrat".

Cependant, si une nécessité absolue pousse l'emprunteur à verser l'intérêt, le péché revient dans ce cas au seul encaisseur de l'intérêt.

Il faut qu'il y ait là une nécessité réelle et non le désir d'étendre ses besoins ou d'acquérir le superflu. La chose nécessaire est celle dont on ne peut se passer sans s'exposer à la mort tels l'alimentation, les vêtements protecteurs et les médicaments



indispensables.

D'autre part le fidèle doit d'abord essayer tous les autres moyens pour sortir de sa crise matérielle et il est du devoir de ses frères musulmans de l'y aider. S'il ne trouve pas d'autres issues que le prêt à intérêt, il peut y recourir sans aucun désir de désobéir et sans y dépasser ses vrais besoins. Dieu est dans ce cas absolu et miséricordieux.

*"Il faut qu'il fasse cela, s'il le fait, à contre-cœur et en le détestant jusqu'à ce que Dieu lui aménage une autre issue.*

*Le Messenger se mettait sous la protection de Dieu contre les dettes".*

Parmi ce que le musulman doit connaître des règles de sa religion est qu'elle lui ordonne la modération dans sa vie et l'économie dans ses dépenses. (" Ne soyez pas prodigues. Dieu n'aime pas les prodigues " "Ne dépensez pas avec prodigalité. Les prodigues sont les frères des diables").

Quand le Coran a demandé aux croyants de dépenser, il ne leur demande que de dépenser une partie de ce que Dieu leur a donné pour leur manger. Celui qui dépense une partie de ce qu'il acquiert devient rarement pauvre. Du fait de cette modération et de cette mesure, le musulman n'est acculé à emprunter d'autant plus que le Prophète (BSDL) a fait détester les dettes aux musulmans. La dette aux yeux de l'homme libre est un souci pour la nuit et une source d'avilissement dans le jour. Le Prophète (BSDL) demandait la protection de Dieu contre les dettes en disant : " Seigneur Dieu ! Je demande Ta protection contre une dette qui m'écrase et un homme qui me vainc ". Il a dit aussi : " Je demande la protection de Dieu contre la mécréance et l'endettement ". Un homme lui dit alors " Est-ce que tu mets la mécréance et l'endettement sur un même niveau ? il dit : " Quand l'homme emprunte, il ment quand il parle et ne tient plus sa parole quand il promet ". Il a montré aussi le danger de l'emprunt pour la moralité elle-même.

Le prophète ne priait pas sur un mort quand il savait qu'il était mort ayant des dettes sans laisser de quoi les payer. Il voulait ainsi faire craindre aux gens les mauvaises conséquences de l'endettement. Quand Dieu lui donna des butins obtenus avec ou sans combat, il se chargeait lui-même de payer les dettes des gens. Il a dit : " Dieu absout le martyr de toute chose sauf de ses dettes ".

A la lumière de toutes ces directives, le musulman ne recourt à l'emprunt que dans la nécessité extrême. Quand il y a recours, il ne quitte jamais l'intention de rembourser sa dette. Un hadith dit " Celui qui emprunte l'argent des autres avec l'intention de s'en acquitter, Dieu paie pour lui sa dette. Celui qui prend l'argent

*des autres avec l'intention de le leur faire perdre, Dieu le conduit à sa propre perte ".*

## La vente à crédit avec une augmentation du prix

Il convient ici de dire qu'il est permis au musulman d'acheter quelque chose et d'en payer le prix au comptant. Il lui est aussi permis de retarder le paiement avec l'accord du vendeur. Le Prophète (BSDL) a effectivement acheté du blé à un Juif pour la nourriture de sa famille et à crédit. Il donna en caution une armure de fer. Quand le vendeur hausse le prix à cause du crédit, comme le font la plupart des

commerçants du détail, certains docteurs interdisent ce genre de vente en s'appuyant sur le fait que c'est une augmentation de la somme due pour compenser le retard du paiement cela ressemble donc à l'intérêt.

Mais la grande masse des savants le permirent car, dans la législation, la règle de base est la permission parce qu'aucun texte ne vint l'interdire et parce qu'il ne ressemble pas à l'intérêt à tous les points de vue. Le vendeur peut bien hausser le prix pour des considérations qu'il juge raisonnables à condition que cette augmentation ne devienne pas une exploitation éhontée et une injustice flagrante. Dans ce cas elle tombe sous le coup de l'interdit

## La conception islamique de l'épreuve

Aux yeux du Coran, l'épreuve est un test divin pour déceler le vrai de l'ivraie. " les gens ont-ils pensé qu'on les laissera dire qu'ils ont cru sans qu'ils ne soient soumis à l'épreuve ? Nous avons soumis à l'épreuve ceux qui étaient avant eux et Dieu sait assurément ceux qui auront dit vrai et il connaît les menteurs "

Coran (29 : 2-3).

Les manifestations de l'épreuve sont multiformes et variées.

Dans le sens vertical, on dénombre quatre types d'épreuves :

- l'épreuve châtiante. Elle s'exerce à l'encontre des mécréants et des hypocrites.

- l'épreuve valorisante : par ce type d'épreuves, Dieu valorise les prophètes et les saints.

Ils sortent grandis de cette épreuve. C'est le cas de l'emprisonnement de Joseph (A.S.) ou du voyage du prophète Mohamed (SAW) à Taëf.

- l'épreuve correctionnelle : Dieu, ainsi corrige les musulmans fautifs pour les amener au repentir.

- l'épreuve éducative et formative : l'épreuve peut conduire à une auto-critique, l'âme se blâme, se corrige pour voguer vers les cimes de la perfection.

Dans un sens horizontal, on découvre les épreuves dures et difficiles : mort, maladie, pauvreté, prison, etc.

Et les épreuves douces : la santé, la richesse, le pouvoir, les enfants, les femmes, le savoir, etc.

Dieu dans sa sagesse fait passer l'être humain sous ces deux bannières. C'est le système de triage divin. Tous les prophètes, ces bien-aimés de Dieu, ont été éprouvés.

C'est par ce système qu'apparaît le vrai visage du Musulman. Dieu peut nous faire perdre tout ce que nous possédions ou nous donner ce qu'on a

jamais eu. Tout cela constitue l'épreuve en bien comme en mal. Allah nous éprouve pour voir si nous serons reconnaissants, patients, repentants ou orgueilleux, etc.

Le pauvre peut être tenté de prendre des raccourcis illicites pour s'enrichir.

Celui qui a perdu ses enfants ou son travail, peut en vouloir à son semblable.

Celui qui est malade voudra utiliser n'importe quel moyen pour s'en sortir.

Celui qui détient le pouvoir peut en abuser.

Celui qui est savant peut être orgueilleux.

Le riche peut être infatué de sa propre personne et dépenser sa richesse dans des actes illicites.

Aussi, Dieu dans tout don ou toute rétention, juge de la foi de son serviteur ; l'épreuve constitue ainsi un baromètre, un thermomètre pour la foi.

L'islam étant une religion de vérité et de sincérité, la machine des épreuves vous ressortira sous votre vrai visage. On peut tromper les hommes mais pas Dieu. Il connaît les intentions des cœurs avant que ne s'accomplissent les actions.

C'est la raison pour laquelle l'un des credo de la foi islamique et le critère premier de l'agrément de Dieu est la sincérité dans l'action.

Les solutions aux épreuves viennent de Dieu. Il nous invite à la patience, vertu cardinale de l'éthique islamique " prenez aide dans la patience et la prière " 2 : 45 " vous qui avez cru, soyez patients, rivalisez de patience peut-être récolterez-vous le succès " 3 : 200

Cheik Atiq



LE P.M.U. L'APPAT DU GAIN

# La commercialisation du rêve

“ la loterie : c'est facile, c'est moins cher mais il rapporte beaucoup de péchés ”  
 participer ou organiser un ou plusieurs “ jeux ” de “ hasard ” devient de plus  
 en plus une banalité chez les musulmans d'aujourd'hui. Sont-ils suffisamment infor-  
 més sur les tenants et les aboutissants de ces jeux ? Ont-ils pris  
 la précaution de chercher à savoir ce que l'Islam en pense ? Ou bien croient-ils  
 à un enrichissement ou à un développement de nos pays par hasard ?

**L**e jeu de hasard a des formes multiples : loterie traditionnelle, loterie instantanée, le loto-sport, la roulette, le tapis vert, la tombola, certaines tontines (FADEFPSO système II, CIG...) etc.

Tous ces jeux dit de hasard se caractérisent par une mise donnée (prix de partie) pouvant permettre de gagner (?) une somme donnée. Ce principe est fortement condamnable puisqu'il s'agit, sans aucune des formes de transaction équitable connues de s'approprier les biens des autres. Ceux qui organisent ces jeux ont vite fait de condamner leurs collègues qui font la même chose en pleine rue avec trois (3) cartes, une table avec les numéros ou un ruban en plastique... ces formes de jeux, plus archaïques, sont considérées comme de l'escroquerie alors que le principe reste fondamentalement le même :

Il s'agit d'abord de faire croire à la simplicité du jeu. Ceux de la rue le font en faisant gagner un complice devant vous, qui choisit la bonne carte ou qui place son doigt au bon endroit de sorte à le faire emprisonner par le ruban. Les jeux modernes font de même avec renfort “ d'explications ” (sur les chevaux, les pistes...) et de publicité pour convaincre de la facilité du jeu.

Ensuite il faut attiser la cupidité tapis chez chacun. Dans les jeux de la rue, celui qui gagne (le complice) reçoit l'argent sur le champ pour tenter les naïfs. Dans les autres types de jeux, la publicité (encore elle), le rêve d'un séjour en France, ou de l'argent remis à un “ gagnant ” sous forme de liasses... sont là pour convaincre (voir contraindre) ceux qui hésitent.

- Ensuite, et c'est là qu'il faut rechercher la cause de la prolifération de ces types de jeux. Celui qui organise gagne beaucoup, une minorité de ceux qui s'y risquent gagne un peu et la majorité de ceux qui y participent perd. Alors, on se mord le doigt en se disant “ à un numéro près j'allais gagner ” et on y revient tel ce poisson dans l'eau et l'appât qui cache le hameçon qui le fera sortir de l'eau. Ah ! appât du gain quand tu les tiens...

Stendhal disait “ La loterie est une duperie certaine et un bonheur recherché par les

fous ” certains parieurs se croyant plus avisés, passent beaucoup de temps sur leurs feuilles pour calculer. Ne vous y trompez guère. Le “ hasard ” dans ces jeux ne concerne pas les organisateurs mais ceux qui tombent dans le piège par l'appât d'une richesse subite, sans effort. En effet le PMU par exemple repose sur la loi des probabilités. C'est donc un calcul mathématique permettant à l'organisateur d'user de la faiblesse des chances de gagner pour accumuler les mises des parieurs. Il s'agit tout simplement de jouer sur les combinaisons et les arrangements. Le résultat est édifiant.

Sur 15 chevaux au départ pour un tiercé on a  $C_3^{15} = \frac{15}{3!12!} = 455$

Pour gagner dans l'ordre il faut  $1/455 = 0,22\%$  de chance pour gagner et donc  $99,78\%$  de chance pour perdre l'ordre.

Pour le désordre on a  $6/455$  soit  $1,32\%$  de chance pour gagner et donc  $98,68\%$  de chance de perdre.

Et tenez-vous bien, si par un hasard du hasard, tous les parieurs trouvaient le bon numéro, ils recevront moins que la somme qu'ils ont jouée. Quelque soit la situation qui se présente, l'organisateur ne craint rien, il se taille toujours la part du lion au moment du partage.

La loterie traditionnelle respecte plus la loi du hasard et fait perdre des risques à l'organisateur, quand le tirage se fait après la vente d'un nombre de billets n'atteignant pas la cagnotte à gagner. En ce moment “ la duperie ” consiste à reporter le tirage. Parfois on propose un gain plus appât supplémentaire pour attirer davantage les acheteurs.

Pour les tontines par correspondance, la présentation est simple mais la réalité est toute autre. Celui qui y participe achète un imprimé à un prix variable, ce qui le met à une position N. Et pour arriver à la position N°1 qui permet de gagner, il faut vendre des imprimés à d'autres qui en feront autant jusqu'à ce que ... un nombre donné soit atteint. Le problème est de trouver suffisamment de dupes pour acheter et vendre ces mêmes imprimés. D'où les blocages qui interviennent rapidement. Ici également l'organisateur est à l'abri. Il

recupère la part qu'on lui envoie sans peine (voir chaîne Internationale du gain, FADEFPSO système II et autres)

En résumé, tous ces jeux se ramènent tout simplement à une forme d'usure qui consiste à prendre l'argent de l'autre par un faux “ travail ”, un faux “ effort ”... Pour l'Islam, toute forme d'usure est interdite et cela quelque soit son apparence extérieure. Par conséquent qu'on utilise des boules, des chevaux, la loterie, des feuilles à gratter... cela demeure condamnable aux yeux de l'Islam. Cette forme d'acquisition d'argent en dehors de toute probité, d'équité ne procure que de “ l'argent maudit ” comme l'a surnommé le Jargon populaire.

Pour atténuer l'exploitation qui est à la base de ces jeux on y assaisonne souvent des actions sociales (ambulances, médicaments, promotion de la femme). Mais faites le compte seulement et vous verrez la portion incongrue qui est consacrée à ces actions. C'est juste pour se faire une bonne conscience et un coup publicitaire.

L'Islam, religion de vérité, avait depuis longtemps perçu la fourberie qui se cache derrière ces jeux et ses conséquences pour la société. C'est ainsi que le Qur'an dans une comparaison avec raison assimile le jeu du hasard au vin en les interdisant en même temps.

“ ô les croyants ! le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, oeuvre du diable, écarter-vous en afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous à travers le vin et le jeu de hasard l'inimitié et la haine, et vous détourniez d'invoquer Allah et de faire la salat. Allez-vous donc y mettre fin ? ”  
 Coran 5 : 90-91.

Ces deux versets indiquent de façon nette, “ Ecarter-vous-en ”, “ Allez-vous donc y mettre fin ? ”, ce qui doit être l'attitude du croyant face à ces jeux. Le jeu de hasard comme oeuvre de Satan transparait à travers la publicité de la LONAB à la télé.

- Cette dame (employée) qui s'occupe de ces ongles et qui ensuite s'envole dans ses rêves pour convoler en noces avec son patron. Cela n'est-il pas un rêve dans un lieu de travail ?

Monsieur Paricot de la société française des jeux avait vu juste quand il déclarait que sa société vend des rêves.

- un homme joue au handicapé pour avoir de quoi jouer. N'est ce pas de la fourberie, de la tromperie, oeuvre du diable ?

- un Monsieur avec un boubou blanc, un beau bonnet attend les résultats et esquisse ensuite des pas de danses incompatibles



avec son accoutrement. Œuvre du diable. N'est-il pas écarté par ce fait du souvenir de Dieu ?

Parole de vérité, le Qur'an en 2 versets met à nu bien des attitudes liées aux jeux et au joueur. Ce qui permet de saisir la pertinence de son interdiction.

Sur le plan économique, au delà du temps consacré à ces jeux dans les services, l'Islam interdit de "manger illégalement les biens des gens". Les biens ont été rendus sacrés au même titre que le sang par le prophète (PSL) quand il dit : "La sainteté de l'argent de l'homme est considérée comme la sainteté de son sang".

La participation à ces jeux est absolument interdit. La gravité de la participation peut se lire dans un hadith du messager de Dieu où il montre que le fait d'inviter quelqu'un à participer à ce type de jeu nécessite outre le "Astaghfiroullah" traditionnel quand on commet une faute mais aussi le "Kafara", c'est à dire une aumône d'expiation "Quiconque dit à son ami : viens jouer (jeu de hasard) avec moi, qu'il fasse l'aumône". La gravité transparait également dans les versets 278 et 279 de la sourate la vache. "O les croyants ! craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous

ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de son messenger".

Quand les criquets nous déclarent la guerre, nous nous précipitons pour demander l'aide internationale mais cela n'empêche pas des criquets de faire leurs ravages. Et si Dieu nous déclare la guerre, qui appellerons-nous à l'aide ?

Certains parieurs qui ont le malheur de gagner, pour peut être apaiser la colère de Dieu vont utiliser une partie de leur gain pour faire des "œuvres pieuses" (aumônes, pèlerinage, participation à une construction de mosquée...) peine perdue ! Depuis quand les actions sociales accomplies avec le l'argent volé rend légal le reste du butin du voleur ? Le prophète (PSL) affirme clairement que Dieu n'accepte pas ce genre de don. "Dieu est pur et n'accepte que ce qui est pur".

Dans sa miséricorde sans limite, Dieu met en garde ceux qui sont tentés par les jeux de hasard. Les appelle à la réflexion. Il appelle également ceux qui s'y adonnent au repentir.

Dieu ne reconnaît pas les biens acquis par usurpation. Le Qur'an dit Sourate 30 : 39 : "Tout ce que vous donnerez à usure pour augmenter vos biens au dépend des biens

d'autrui ne les accroît pas auprès d'Allah, mais ce que vous donnez comme Zakât, tout en cherchant la face d'Allah (sa satisfaction)... ceux là verront leurs récompenses multipliées".

Ceux qui ont transgressé, la porte du repentir leur est largement ouverte par Dieu. En effet le Qur'an après avoir montré que les parieurs déclarent la guerre à Dieu et à son messager (S II V 278) poursuit en ces termes "... et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne et vous ne serez point lésés".

Ceux qui persistent dans ces jeux après avoir entendu la vérité et même qui justifient ces jeux, n'ont qu'à s'assumer. Le Coran dit "... cela parce qu'il disent : "le commerce est tout à fait comme l'intérêt (usurairer). Alors qu'Allah a rendu licite le commerce et illicite l'intérêt. Celui qui cesse dès que lui est venue une exhortation de son seigneur, peut conserver ce qu'il a acquis au paravant ; et son affaire (pardon) dépend d'Allah. Mais quiconque récidive... alors les voilà, les gens du Feu ! Ils y demeureront éternellement" S II V 275. Qu'Allah nous dirige sur la voie droite ♦

Alioune Diouf.

## Dépenser pour Dieu

Allah le Très-Haut a créé l'être humain et lui a assigné sa part dans la vie ici bas en matière de richesse. Ensuite Dieu lui commande de l'utiliser pour soutenir et défendre sa cause.

Ainsi le musulman a une conception spécifique de la richesse et une manière de la dépenser. Dieu, le Créateur indique comment l'être humain peut profiter de la richesse ici bas et dans l'au-delà

### 1. Comment le musulman doit-il concevoir la richesse ?

La richesse résulte de la grâce de Dieu : "Comment reniez-vous Dieu alors que vous étiez morts et qu'il vous a rendus à la vie, qu'il vous fera ensuite mourir pour vous ressusciter à nouveau et que c'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre..." (Coran 2/28-29)

L'être humain lui-même et sa richesse appartiennent tous à Dieu. Le Créateur qui est le vrai propriétaire n'a-t-il pas le droit de dire comment il peut gérer la richesse ?

### 2. Dieu invite le musulman à dépenser la richesse pour sa cause et pour la vie future

Dieu le très miséricordieux a dit : "Accomplissez correctement la prière et donnez l'aumône légale. Tout bien que vous avancerez pour vous-même vous le trouverez auprès de Dieu, il voit parfaitement ce que vous faites"

### 3. Quels peuvent être les objectifs de la dépense pour la cause de Dieu ?

"L'obéissance à Dieu et la bienfaisance ne consiste pas à s'orienter en direction de

l'Est ou de l'Ouest mais ce sont le fait de celui qui a cru à Dieu, au jour dernier aux anges, aux livres, et aux prophètes qui donne l'argent, malgré son amour pour lui, aux proches, aux orphelins, aux miséreux, à l'étranger de passage, aux mendiants et pour affranchir les esclaves ou racheter les prisonniers, qui accomplit correctement la prière et qui a donné l'aumône légale..." (Coran 2/177)

Toute oeuvre de bienfaisance peut entrer dans cette manière de dépenser la richesse.

- le soutien aux Moudjahidines (ceux qui se battent physiquement ou intellectuellement pour que le drapeau de l'Islam soit le plus haut).

- construction d'écoles, d'hôpitaux de Mosquées, etc.

### 4. A quoi doit s'attendre celui qui dépense pour la cause de Dieu ?

"L'exemple de ceux qui dépensent leur argent sur le chemin de Dieu est comme celui d'un grain qui fit germer sept épis, dans chaque épis cent grains ; Dieu multiplie à qui il veut, Dieu est plein de largesse et de savoir..." (Coran 2/261).

Mathématiquement, cette récompense se resume à  $1 \times 7 \times 100 = 700$ .

Ainsi Dieu récompense aux centuples ceux qui dépensent pour sa cause.

### 5. A quoi doivent s'attendre ceux qui refusent de dépenser pour la cause de Dieu ?

A Ceux qui thésaurisent l'or et l'argent sans les dépenser sur le chemin de Dieu, annonce leur un supplice douloureux. Le jour ou cet or ou cet argent seront portés au rouge dans le feu de l'enfer et qu'on en brûlera leurs

fronts, leurs flancs et leurs dos. Voilà ce que vous avez thésaurisé pour vous-même, goûtez donc à ce que vous thésaurisiez" (Coran 9/34-35).

### 7. Dans quel état d'esprit le musulman dépense pour la cause de Dieu ?

"une parole gentille et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie de vexations, Dieu est riche et plein de mansuétude" (Coran 2/263).

"O vous qui avez vu ! N'annulez pas vos aumônes par les rappels et les vexations comme celui qui dépense son argent par pur ostentation sans croire ni en Dieu ni au jour dernier. Son exemple est comme celui d'un rocher couvert de terre. Une averse tombe et le laisse parfaitement lisse. Il ne leur resta alors rien de ce qu'ils avaient acquis. Dieu ne guide pas la gente mécréante. (Coran 2/263-264).

### 8. Est-il sensé de faire l'aumône avec de mauvaises choses ?

"O vous qui avez cru ! dépensez ce qui est bon de ce que vous avez acquis et ce que nous avons fait sortir pour vous de terre. Ne vous dirigez pas pour vos largesses vers ce qui en est le plus mauvais et que vous n'accepteriez- vous-même qu'en fermant les yeux. Sachez que Dieu est riche et digne de louange" (Coran 2/267).

### 9. Faut-il montrer ou cacher l'aumône ?

"Si vous laissez voir les aumônes cela est très bien et si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est encore bien meilleur pour vous et cela efface vos péchés. Dieu est parfaitement au courant de ce que vous faites" (Coran 2 271)



# Le saviez-vous ?

## REGLEMENT DE COMPTE

### FAMILIAL OU ACTE POLITIQUE

Règlement de compte familial ou acte politique ? C'est la question que l'on s'est posée dans plusieurs milieux après l'attentat qui a failli coûter décembre dernier la vie à Saddam Hussein Oudaï, le fils aîné du dictateur président Irakien. Selon la Radio et la Télévision de la jeunesse que dirige Hussein Oudaï, le fils de Saddam Hussein a été attaqué alors qu'il circulait dans sa voiture dans le quartier résidentiel chic Al Mansour de Bagdad.

La thèse d'un règlement de compte au sein de la famille présidentielle est la plus partagée. Selon les tenants de cette thèse, seul les membres de son propre clan au sein duquel Oudaï ne manquerait pas d'ennemis, pouvaient connaître ses déplacements et l'atteindre malgré ses gardes du corps.

Selon par contre un ancien chef de renseignement militaire réfugié actuellement à Damas, l'attentat serait l'oeuvre d'opposants à la dictature de la famille de Saddam Hussein. Près de 500 personnes auraient été arrêtées quelques heures après l'attentat et Saddam Hussein préparait déjà une vengeance sans pareille contre les éventuels auteurs.

Quoiqu'il en soit, l'événement affaiblit le clan des Hussein. Car bien que n'ayant pas de fonction politique officielle, Oudaï constitue un pilier important du régime en place à Bagdad.

De nombreux Irakiens mécontents, le considèrent en effet comme le futur successeur du dictateur Saddam Hussein et rejettent une telle perspective. Les Irakiens en ont ras le bol du clan Saddam et veulent en finir avec la dictature.

En six mois, Oudaï a échappé deux fois à la mort. Déjà fatigué par les effets dramatiques d'un embargo, le peuple Irakien supporte mal le contrôle

des maigres ressources du pays par la famille présidentielle. Le clan Saddam est en fait la seule bénéficiaire de la reprises des exportations de pétrole par son emprise sur les sociétés qui importent et distribuent les vivres et les médicaments dans le cadre de la honteuse résolution de l'ONU "Pétrole contre nourriture".

## AL-AZHAR APPELLE AU JIHAD CONTRE LES JUIFS

Le Directeur d'Al-Azhar la plus haute autorité de l'islam Sunnite le Cheikh Mohamed Tantani a appelé au Djihad contre les Juifs pour libérer la ville sainte de Jérusalem.

*" J'appelle toujours les masses musulmanes à mener le djihad sous toute ses formes pour éviter la judaïsation de Jérusalem et mettre un terme aux agressions Israéliennes contre cette ville".* a déclaré le Cheikh le 6 décembre dernier. *"Le peuple de Jérusalem a besoin d'aide et nous avons un devoir religieux et national pour leur fournir tout ce dont il a besoin, y compris des armes. Si nous ne le faisons pas, c'est que nous ne servons pas notre religion"* a estimé le Cheikh Tantani.

La colère du Cheikh d'Al-Azhar est venue du fait que le gouvernement Netanyahu ait annoncé que l'ensemble de la ville de Jérusalem était sa capitale.

Troisième lieu saint de l'islam, la ville de Jérusalem compte environ 550 000 habitants dont 390 000 juifs et seulement 160 000 palestiniens musulmans. L'OLP souhaite en faire la capitale de l'état palestinien. Cheikh Mohamed Tantani est clair à propos des Juifs " Les Juifs sont arrogants, ils croient être supérieurs à toutes les races humaines. Il ont commis des injustices

à l'égard de Jésus et de la Vierge Marie...".

## APRES LA LYBIE, MAINTENANT LE SOUDAN

Après la Libye, le Conseil de Sécurité de l'ONU se prépare à voter prochainement un autre embargo aérien contre cette fois-ci le Soudan de Hassan El Tourabi. La résolution 1070 prise dans ce sens en Août dernier, va être discutée dans les prochains jours.

La sanction va toucher la compagnie aérienne Soudanaise SUDAN AIRWAYS qui devra être confinée dans l'espace aérien soudanais et interdite de vols internationaux. " Je ne vois aucun signe permettant de croire que les sanctions pourraient être reportées ou que les pays en faveur de l'embargo changeront d'avis " a estimé M Faycal Moukhtar Directeur Général de Soudan Airways.

Un délai de trois mois (à compter d'Août 1996) était donné à Khartoum pour extradier vers l'Ethiopie trois personnes recherchées et supposées d'avoir participé à l'attentat qui a visé le Président Egyptien en Juin 1995 au Sommet de l'OUA à Adis Abeba.

Si la résolution 1070 est adoptée ce sera le 3e embargo imposé par les Nations Unies contre un pays musulman (Irak, Libye)... Il sera alors difficile en ce moment de ne pas croire à la conspiration internationale contre l'islam.

## UNE ÉTOILE DE L'ISLAM S'EST ÉTEINTE

Abdel Hamid Kechk le célèbre prédicateur Egyptien connu dans presque tout le monde musulman est décédé Vendredi 06 Décembre 1996 au Caire. Kechk qui est mort à 63 ans, était diplômé d'Al-Azhar, l'université la plus prestigieuse de l'islam sunnite. Le Cheikh Kechk



ALGÉRIE

La vérité finira par l'emporter inch Allah

Décidément le peuple Algérien n'est pas au bout de ses souffrances. Après la parodie de scrutin démocratique qui a légitimé en novembre 1995 le hold up électoral du général Zéroual et de ses hommes de main, on avait cru à un retour à la normale.

Erreur ! car les événements qui se sont succédés jusque là prouvent que le pouvoir en Algérie n'est pas encore aux mains de ceux qui le méritent véritablement.

Jamais la misère n'avait été aussi flagrante qu'en ce moment en Algérie selon des études de l'Office Nationale des Statistiques (ONS) d'Algérie et les estimations de la Centrale Syndicale (USTA). Déjà soumis depuis plus de trois ans à un Etat d'urgence imposé par des dictateurs militaires, voleurs de victoires électorales, les Algériens doivent encore faire face à une situation de détresse et de précarité humiliante.

Quelques chiffres seulement résument le cinglant échec du gouvernement illégitime du Général Zéroual auquel les griots de la Finance Internationale viennent d'adresser un satisfecit qui ne peut être que de complaisance. Sur le terrain, les indicateurs socio-économiques sont plus qu'au rouge.

En 1996, le pouvoir d'achat des Algériens a chuté selon L'ONS de 7 % tandis que le chômage touche désormais 28,16% de la population active. La situation des travailleurs et de la classe moyenne dans son ensemble est particulièrement alarmante. Les plans de licenciements qui suscitent déjà l'angoisse de nombreuses familles, vont mettre prochainement dans la rue plus de 51 000 travailleurs selon l'USTA. 632 entreprises locales vont être dissoutes. Déjà 350 000 salariés ne perçoivent plus leur

traitement depuis des mois. Alors que près de 3 millions d'Algériens salariés ne perçoivent que 50 000 F CFA par mois, 28,3 % des familles n'ont elles, aucune personne pour subvenir à leurs besoins.

Partout la pauvreté se lie sur les visages et les mosquées sont chaque vendredi pris d'assaut par des mendiants de type "nouveaux" bien habillés et visiblement gênés de tendre la main aux fidèles pour demander de l'aide.

Tous des salariés ayant perdu leur emploi, ils se voient ainsi obligés de se livrer à cet exercice déshonorant. Ils font ainsi recours aujourd'hui à la générosité d'un islam qu'ils avaient choisi mais dont on les a prématurément privé. L'histoire dans tous les cas leur donnera raison, inch Allah.

Dans les rues d'Alger et des autres grandes villes du pays, des mendiants, surtout des femmes accompagnées d'enfants, couchent la plupart du temps sur des cartons en plein air.

Devant ce désespoir, un ingénieur d'état en maintenance a été obligé en Décembre dernier, de vendre un de ses reins pour subvenir aux besoins de sa famille. L'offre de vente a même été diffusées sur la radio algérienne. L'ingénieur a reçu ensuite une proposition d'achat de son rein dans une annonce

parue le 16 Décembre 1996 dans le Quotidien privé "Liberté".

"J'ai vu un collègue mendier" raconte un salarié tandis qu'un autre voulant acheter des chaussettes sur le trottoir découvre avec stupeur que le vendeur à la sauvette n'était autre qu'un de ses anciens collègues de service sans salaire depuis des mois. "J'ai payé et je suis reparti en courant... j'avais honte pour cet ancien collègue" a-t-il raconté.

Ce sombre tableau donne surtout à réfléchir à ceux qui avaient vu en Zeroual, le sauveur de l'Algérie. Ses tentatives pour se donner une certaine crédibilité aux yeux d'une certaine opinion internationale qui refuse de regarder la vérité en face ne changeront absolument rien dans le destin du peuple Algérien. Les référendum et autres parodies électorales ne représenteront jamais rien de sérieux tant que les forces qui sont véritablement investies de la légitimité populaire n'y seront pas associées.

Quand la pauvreté étouffe le peuple que l'inflation a fini de consumer son pouvoir d'achat ; lorsque le simple kilo de viande coûte plus de 4 000 F CFA et que le gouvernement parle de maîtrise de l'inflation tout de même, c'est la preuve que le régime du Général Zéroual est en train de conduire l'Algérie vers une impasse plus que totale. La nouvelle constitution promulguée par Zeroual le 7 Décembre 1996 et qui interdit les partis religieux mais fait curieusement de l'islam la religion d'état en Algérie est tout simplement un non sens pour des gens doués de cerveau.

ZEID OMAR BABRI

Suite de la page 9

était particulièrement apprécié de tous ceux qui veulent réellement l'islam et s'attachent à ses principes dans leur authenticité.

Incontestable homme de foi, Abdel Hamid Kechk ne passait pas par quatre chemins pour dire la vérité aux dirigeants Arabes corrompus selon lui et par conséquent incapables de faire régner la loi de Dieu dans leur pays. Dans ses envolées lyriques lors des sermons de Vendredi dans sa petite mosquée au

quartier Hagayeq Al-Quoula du Caire, le Cheikh s'attaquait vivement à la société Egyptienne pervertie par un Etat qui a refusé d'appliquer la charia.

Les cassettes audio et vidéo de Kechk sont appréciées partout dans le monde musulman et même au Faso.

Emprisonné par le régime d'Anouar Al-Sadate après avoir critiqué sévèrement l'accord de paix conclut en 1979 par l'Egypte avec l'état Sioniste d'Israël, le Cheikh avait été libéré deux semaines

après l'investiture du Président Moubarak en 1981.

Comme à son habitude, il avait commenté cette libération avec ironie en ces termes " Un chien m'avait emprisonné, un âne est venu me libérer " Comme quoi quand on a la foi, on ne craint vraiment que Dieu

Cheikh Kechk qu'Allah t'accepte dans sa Miséricorde. Amen.

UNE SELECTION DE ZEID OMAR BABRI



## BONNES PAROLES, PAROLES CHOISIES

### I. HADICES CHOISIES

" ce qui différencie notre jeûne de celui des gens du livre, c'est le dernier repas "

" La foi des gens ne cessera pas de bien se porter tant qu'ils hâteront la rupture de leur jeûne "

" Quand l'un de vous rompt son jeûne qu'il le fasse en mangeant des dattes, s'il n'en trouve pas qu'il boive de l'eau car c'est un moyen de purification "

" Celui qui ne s'abstient pas de mentir et d'agir en pur mensonge, Dieu n'a que faire de son renoncement à son manger et boire "

" Quand l'un de vous mange ou boit par oubli, qu'il poursuive quand même son jeûne car c'est uniquement Dieu qui l'a alimenté et l'a abreuvé "

" Celui qui assure à un jeûneur son repas de rupture du jeûne, a la même récompense que lui sans toutefois en diminuer de la récompense du jeûneur "

### II - INVOCATIONS

#### 1. En voyant la nouvelle lune

" Allahou Akbar, Allahou Akbar, Allahou Akbar.

Ô lune ! Mon seigneur et ton seigneur est Allah,

le seigneur des mondes

Ô Allah ! Bénis-moi Pendant ce mois avec la

Paix, la sécurité et la tranquillité,

Ô Allah fait que ce mois soit plein de bénédiction

#### 2. A la rupture du jeûne

" Allahoumma laka soumtou wa ala rizquka aftartou wa ilaïkaa tawakaltou " "

. Ô mon Dieu, c'est pour toi que j'ai jeûné et c'est avec ce dont tu m'as pourvu que je romps le jeûne et en toi je place ma confiance

#### 3. zikr du jour de la fête

" Allahou Akbar Allahou Akbar Allahou Akbar

a ilaha illa 'llah

Allahou Akbarou - Allahou Akbarou

Walillahil-hamd

Allahou Akbarou Kabira

Wal hamdou lillahi kaçira

Wa soubhana Allahi Boukratan Wa Assila"

Dieu est le plus Grand - Dieu est le plus grand.

Dieu est le plus grand - Dieu est le plus grand ;

Et il est digne de louange

En vérité, Dieu est le plus Grand, il est digne

de louanges infinies, Gloire à lui jour et nuit

Une sélection de Fawzi

### Informations utiles

Ouagadougou Pompiers (18) 30-69-47/48  
Hôpital Amb. 30-65-44 Police secours : 30-63-83/71-00  
Gendarmerie : 30-68-13 ONEA : 30-60-73  
Radio-télé : 30-66-24/27 SONABEL : 30-61-00/63-39  
HFM : 30-85-47/31-28-58 Radio (AC) 31-60-60

### Transports

Aéroport : 30-65-15/19

Air Afrique : 31-37-08

Air Ivoire : 30-62-07

Air Algérie : 31-23-01

Air France : 33-40-61/30

Air Burkina : 33-67-63

Aéroflot : 30-71-29

SCFB : 30-72-16

Faso Tours : 30-74-87 SOGE-

BAF : 30-36-27

Bourro & Frères : 31-07-16 Sans

frontière : 30-46-73

Les rapides (Taxis) : 31-43-43

### LES PHARMACIES DE GARDES

#### Janvier

Du 28 Déc. 96 au 04 Janv.

Amitié - Dunia - Keneya - Wend Denda - Bethania - Ecoles - Sahel - Rivage -

Concorde

Du 04 au 11

Avenir - Maré - Saint-Lazare - Wend Lamita - Indépendance - Kaboré - Nouvelle -

Siloé - Centre

Du 11 au 18

Benkadil - Heera - Paix - Faso - Espoir - Liberté - Progrès - Talba - Poste - Yobi

Du 18 au 25

Fraternité Goulmou - Kamin - Naaba Koom - Savane - Jeunesse - Maignon - Sud -

Yennenga - Providence

Du 25 au 1er Février

Carrefour - Hôpital - Tibo - Wend Kuuni - Diawara - Kadiogo - Saint Julien - Vidal -

Nanklah - Kambou Assia

#### Février

Du 1er au 08

Amitié - Dunia - Keneya - Wend Denda - Bethania - Ecoles - Sahel - Rivage -

Concorde

Du 08 au 15

Avenir - Maré - Saint-Lazare - Wend Lamita - Indépendance - Kaboré - Nouvelle -

Siloé - Centre

Du 15 au 22

Benkadil - Heera - Paix - Faso - Espoir - Liberté - Progrès - Talba - Poste - Yobi

Du 22 au 1er Mars

Fraternité Goulmou - Kamin - Naaba Koom - Savane - Jeunesse - Maignon - Sud -

Yennenga - Providence

## COMMUNIQUE



fection de sa famille et de ses collègues de service.

Comme ses autres collègues, elle a rendu grandement service à notre journal dont elle contribuait à la parution. Le dernier en date a été le montage du numéro 012, le tout dernier.

Au nom de tous les animateurs de l'Appel, le Directeur de publication présente à sa famille éplorée ses condoléances les plus attristées.

Nous sommes à Dieu et à lui nous retournerons

Le 27 décembre 1996 Mme KABORÉ Viviane née ZONGO, précédemment en service à l'AICD est arrachée à l'af-

## ABONNEZ-VOUS A L'APPEL

### ABONNEMENTS ANNUELS

#### SIMPLE

Burkina Faso : 1 500 F CFA

Afrique de l'Ouest : 2 000 F CFA

Autres pays : 3 000 F CFA

SOUTIEN : A votre discrétion



*"Distrayez-vous et jouez, je déteste qu'on dise que votre religion est rigide"*

(HADITH).

Sharif Souley

## Mot caché N°013

"Rémission"

Mot de 8 lettres

- Abstinence - Achou-  
ra - Bien - Chaaban -  
Charité - Coran -  
Destin - Expiatoire -  
Lune- Paradis - Piété  
- Privamon - Rama-  
dan- Rayane - Rite -  
Soif - Vie.

R	A	M	A	D	A	N	D	J	A
E	P	E	C	H	E	O	E	B	C
S	R	F	I	O	S	I	S	N	H
C	I	L	U	E	R	T	T	A	O
H	E	D	U	N	I	A	I	B	U
A	R	E	A	N	T	V	N	A	R
R	E	U	E	R	E	I	E	A	A
I	E	N	A	Y	A	R	I	H	R
T	C	E	T	E	I	P	B	C	S
E	X	P	I	A	T	O	I	R	E

## Croisement N° 001

Complétez les mots avec les lettres suivantes :

A - E - E - L - L - N - R - R - S - T - U - V

	F		A		B		B	
B		E		I		I		E
	E		E		L		O	
A		L		M		U		E
	A		U		I		S	
E		A		O		N		R
	E		E		E		R	

## Mots croisés N°013

- Horizontalement

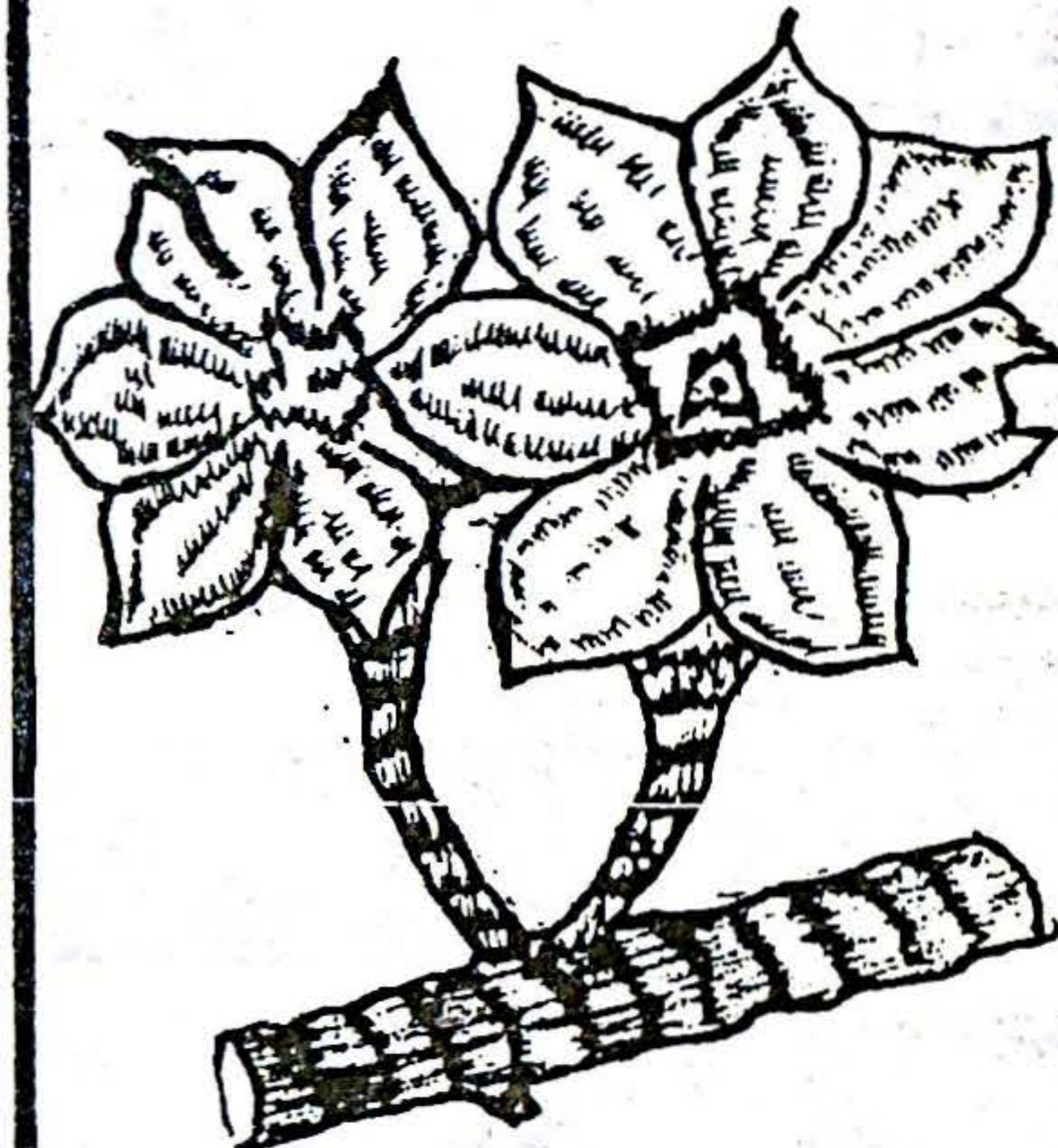
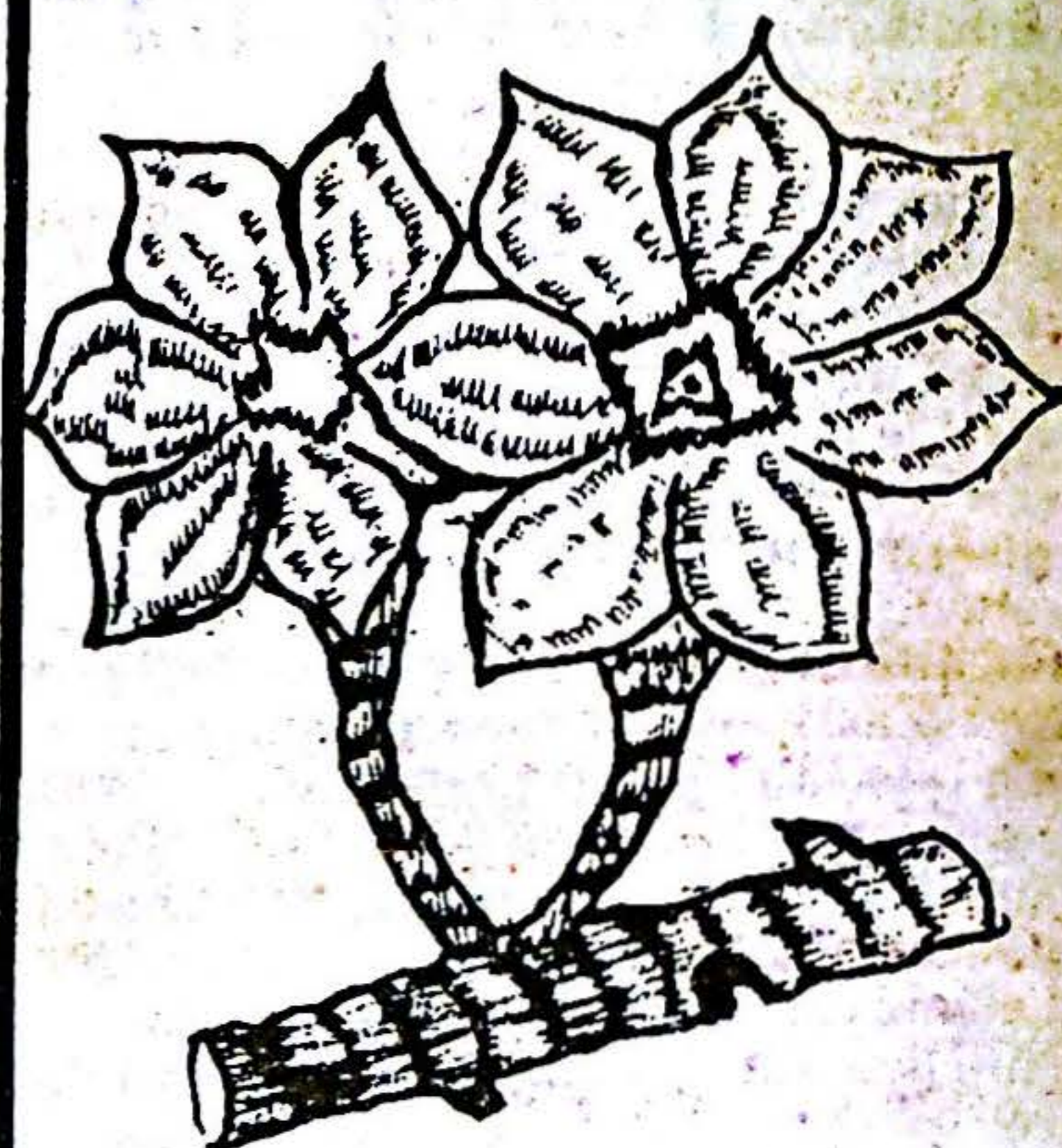
I - Ecorce du citron II - Affecte l'odorat III - Monument Romain IV - Matières pesantes V - qui charge un navire

- Verticalement

1. Par portion 2 - Magistrat municipal 3 - Mis en terre - 4. Supprimer 5 - Anneaux de cordage.

	1	2	3	4	5
I					
II					
III					
IV					
V					

## LES 5 DIFFERENCES



1. Centre fleur gauche 2. Pétale fleur gauche  
3. Pétale fleur droite 4. Fente tige  
5. Bourgeon tige.

Solutions des jeux précédents.  
Mot caché n° 012 = INFORMATIONS

Mots croisés N°012

	1	2	3	4	5
I	N	O	R	M	E
II	E	U	H		N
III	G	R	O	I	N
IV	U	S		L	U
V	S		K	S	I

Croisement N° 000

	C	A	R	A	
B	O	U	C	L	E
N		C		E	O
A	S	C	E	N	D
O		D		I	A
C	L	I	E	N	T
E	R		E		E